

Nouméa, le 1<sup>er</sup> février 2017

Laurent Chardon  
Inspecteur d'académie  
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques,

Aurélien Masson  
Chargé de missions auprès de l'inspection pour l'éducation musicale,

à Mesdames et messieurs les professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale,

s/c de Madame ou monsieur le chef d'établissement,



**Objet :** lettre de rentrée 2017 destinée aux professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous avons souhaité vous adresser une lettre de rentrée commune à nos deux disciplines artistiques et nous profitons de cette occasion pour présenter nos vœux pour une nouvelle année scolaire riche en expériences pédagogiques et réussites professionnelles.

2017 est une année importante d'accompagnement et de transition à la mise en œuvre des nouveaux programmes des cycles 3 & 4 de "l'école du socle" qui seront applicables dès la rentrée 2018 en Nouvelle-Calédonie. Cette réforme du collège, qui s'inscrit dans le *projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie*, est un levier important pour une évolution majeure du système éducatif.

Ainsi, dans la continuité des journées de formations disciplinaires proposées l'an dernier, vous serez conviés à de nouvelles formations disciplinaires dans le courant du mois de mai pour vous permettre d'actualiser vos pratiques pédagogiques en regard des nouveaux programmes, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des enseignements communs et complémentaires.

Si l'aspect curriculaire des programmes n'est plus une nouveauté pour l'éducation musicale qui a adopté cette approche spiralée des contenus depuis 2008, les nouveaux programmes de nos deux disciplines réaffirment de concert la place centrale de la pratique et mettent l'accent sur la notion de projet. Avec ces nouveaux programmes, les quatre moments forts d'une séquence s'affirment comme : la **pratique**, la **démarche de projet**, la **verbalisation** et l'**analyse d'œuvres** sont en cohérence avec la nouvelle mouture du SCCC.

#### - des enseignements artistiques fondés sur la pratique :

Au **collège comme au lycée**, les enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale sont fondés sur une pratique qui développe le goût de l'expression personnelle et de la création. Ces enseignements favorisent la mise en place de démarches de projets qui place l'élève au cœur de l'expérience du fait artistique. Il est impliqué comme sujet dans cette expérience et l'estime de soi gagnée à travers la possibilité d'« agir » constitue un vecteur de réussite et d'émancipation dont nous savons tenir compte. Cette pratique artistique réflexive et résolutive apparaît comme le lieu privilégié d'accès à la connaissance et les références culturelles n'ont de sens que dans une parfaite articulation à cette pratique.

Par conséquent, l'enseignement de l'histoire des arts dans le cours d'arts plastiques ou d'éducation musicale trouvera sa pertinence dans cette nécessaire articulation. L'inspection générale préconise, *au collège comme au lycée*, d'éviter de construire un enseignement scindé qui aborderait séparément les composantes artistiques et culturelles des programmes d'enseignement.

Afin d'en respecter le caractère inclusif et d'œuvrer dans le sens d'une égalité d'accès aux arts et à la culture, l'enseignement de l'histoire des arts doit privilégier le contact direct et sensible avec le fait artistique par la pratique et avec les œuvres.

#### - l'enseignement de l'histoire des arts :

Pour cette dernière année scolaire, l'évaluation de l'enseignement de l'histoire des arts au DNB est maintenue et nous ne doutons pas que vous saurez animer avec l'équipe pédagogique de vos établissements des projets transdisciplinaires du fait artistique.

À partir de la rentrée 2018, l'enseignement de l'histoire des arts fera d'objet d'un seul focus obligatoire en cycle 4 : « au moins une fois par an, le professeur intègre à son enseignement une des thématiques d'histoire des arts » (Cf. programme du cycle 4 d'arts plastiques et d'éducation musicale) et ne sera plus évalué obligatoirement dans le cadre des épreuves du DNB.

## - le parcours d'éducation artistique et culturelle :

Avec l'ambition de mettre en cohérence enseignements et projets artistiques et culturels, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier, le *parcours d'éducation artistique et culturelle* entend favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Le *parcours d'éducation artistique et culturelle* de l'élève **se construit d'abord et avant tout dans les différents enseignements dispensés à l'École**, tout particulièrement les enseignements de culture humaniste - arts plastiques et visuels, éducation musicale, histoire des arts, français, histoire et géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes - mais également les disciplines scientifiques et technologiques qui apportent leurs contributions à la culture artistique et scientifique de l'élève. Ces enseignements sont à compléter - autant que faire se peut - par des projets éducatifs dans les domaines artistiques, qui gagnent à être construits en partenariat avec des acteurs culturels de proximité.

## - recommandations pédagogiques et ressources disponibles :



s'est imposé comme l'agrégateur des liens pour enseigner les plus pertinents. Vous y retrouverez tous les documents utiles comme le SCCC ou les nouveaux programmes du collège :

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources d'accompagnement des enseignements artistiques mis en ligne progressivement et conjointement entre l'Inspection Générale et la Dgesco. Nous vous conseillons de vous saisir des préconisations pour actualiser vos pratiques professionnelles didactiques et pédagogiques :

- pour le **cycle 3** en **arts plastiques** et en **éducation musicale** :  
<http://eduscol.education.fr/pid34175-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycle-2-et-3.html>
- pour le **cycle 3** en **histoire des arts** :  
<http://eduscol.education.fr/cid99018/ressources-d-accompagnement-du-programme-d-histoire-des-arts-au-cycle-3.html>
- pour le **cycle 4** en **arts plastiques** :  
<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4.html>
- plus particulièrement en arts plastiques : *ressources pour l'évaluation*  
<http://eduscol.education.fr/cid111694/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-evaluation.html>
- vers le portail national et les sites académiques pour les arts plastiques (dont **Arts Pla Site Austral**) :  
<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>  
<http://artspla-site-austral.ac-reunion.fr/>
- pour le **cycle 4** en **éducation musicale** :  
<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-d-accompagnement-education-musicale-c4.html>
- vers le portail national et les sites académiques pour l'éducation musicale :  
<http://eduscol.education.fr/education-musicale/>
- pour le **cycle 4** et l'**histoire des arts** :  
<http://eduscol.education.fr/cid99023/ressources-d-accompagnement-du-programme-d-histoire-des-arts-au-cycle-4.html>
- pour le **cycle 4** et l'enseignement de pratique interdisciplinaire :  
<http://eduscol.education.fr/cid99750/epi.html>

En vous souhaitant une année riche et pleine de réussite ...

Aurélien Masson  
chargé de missions auprès de l'inspection

Laurent Chardon  
inspecteur pédagogique régional